

RAPPORT ANNUEL 2008-2009



Agence **F**orestière des **B**ois-**F**rancs

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE MOT DU PRÉSIDENT.....	4
2.	L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS	6
2.1	SON INSTITUTION.....	6
2.2	SA MISSION.....	6
2.3	SON TERRITOIRE	6
2.4	SA STRUCTURE	7
2.5	SES MEMBRES	8
2.6	SON CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	9
2.7	SON CONSEIL EXÉCUTIF	12
2.8	LE COMITÉ EXPERT	12
2.9	SON PERSONNEL.....	13
3.	LE RAPPORT DES ACTIVITÉS	14
3.1	CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES.....	14
3.2	CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES	16
3.3	LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES	17
3.4	LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES.....	19
3.5	LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE	21
3.6	PROJETS INNOVATEURS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES	22
3.7	MISE À JOUR DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES.....	23
3.8	LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE.....	23
3.9	PROJET DE VOLET II – ANALYSE DES DONNÉES DE L'INVENTAIRE DES PLANTATIONS RÉSINEUSES ÂGÉES DE 15 À 30 ANS	24

3.10	PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA NUMÉRISATION DES DONNÉES FORESTIÈRES DES TRAVAUX RÉALISÉS ANTÉRIEUREMENT À 1997	24
3.11	VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET SUIVI TECHNIQUE DES PROJETS DE VOLET II.....	25
4.	PLAN D'ACTION 2008-2009 À 2009-2010.....	25
4.1	LES DÉCISIONS RELATIVES AU PLAN D'ACTION.....	25
4.2	LE PLAN D'ACTION, SA MISE EN ŒUVRE ET SON SUIVI.....	27
4.3	LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DU PLAN D'ACTION.....	29

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2008-2009
- ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2008-2009
- ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2009

1. LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

Pour plusieurs personnes, le chiffre 13 est souvent gage de malheur. Ce ne fut toutefois pas le cas pour l'Agence lors de sa treizième année d'opération. L'année 2008-2009 aura été une année de continuation des activités mais aussi une période où le Conseil d'administration a convenu que l'Agence devait amorcer un nouveau virage.

Bien que le mandat de l'Agence soit orienté davantage vers la production de bois pour l'approvisionnement des usines de transformation, l'Agence a décidé d'investir dans le développement de l'aménagement forestier multi-ressources. Ainsi, le désir de l'Agence est de continuer d'offrir le programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée qui est orienté vers la production de matière ligneuse tout en permettant de mettre en place des initiatives axées sur l'aménagement multi-ressources.

Les façons de voir la forêt privée et la diversité des usages qu'on peut en retirer amènent des changements dans les comportements des propriétaires de boisés et des gestionnaires forestiers à l'égard de la planification des activités sylvicoles. L'aspect de la biodiversité est en émergence et l'Agence est d'avis que son programme d'aide peut servir de tremplin pour obtenir de l'argent neuf dans la région afin de réaliser des aménagements répondant tant à ses objectifs que ceux des propriétaires et des différents usagers de la forêt privée.

Depuis l'automne dernier, un nouvel intervenant a été mis en place avec la création de la Commission régionale sur les ressources et le territoire (CRRNT). En effet, tel que désiré par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec a mis en place la CRRNT qui a pour mission d'orienter régionalement le développement intégré des ressources naturelles et du territoire du Centre-du-Québec, notamment en ce qui concerne leur protection, leur aménagement et leur mise en valeur. La CRRNT recherche une implication plus diversifiée de la part des intervenants présents sur le territoire notamment la faune, les bassins versants et les loisirs. Tous recherchent une meilleure utilisation intégrée du milieu naturel. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que ces milieux naturels dont il est question appartiennent à des propriétaires forestiers et agricoles et que les actions qui seront préconisées devront être respectueuses de leurs propriétés privées.

La révision du régime forestier prévue pour l'année 2009-2010 provoquera sans doute de profonds changements dans les modes de gestion des forêts du Québec. La forêt privée, particulièrement, sera certainement mise à contribution. Tous ensemble, il faudra être présents et prêts à agir afin de s'assurer que la forêt privée prendra toute la place qui lui revient.

Je souhaite que l'Agence et ses partenaires gardent le cap sur sa mission première dans une perspective de développement intégré et diversifié des ressources forestières. Profitons du ralentissement économique pour consolider notre positionnement pour l'avenir. Dans cet esprit, j'invite les intervenants du milieu forestier à renforcer le partenariat régional dans une perspective de protection et de mise en valeur améliorée des ressources forestières.

Dans le présent rapport vous serez à même de constater que nous tirons honorablement notre épingle du jeu et ce, malgré le contexte économique difficile qui prévaut actuellement. Cela est tout à l'honneur des partenaires de l'Agence.

En terminant, je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement tous les membres du Conseil d'administration pour leur confiance et leur dévouement à la cause de l'Agence. Je remercie également les membres du personnel qui assurent la bonne marche des opérations quotidiennes de l'Agence.

Je vous souhaite une belle Assemblée générale annuelle.

A handwritten signature in black ink, reading "Louis Guadet". The signature is written in a cursive style with a prominent flourish at the end.

2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

2.1 SON INSTITUTION

L'Agence Forestière des Bois-Francs a été instituée le 13 novembre 1996 suite aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

2.2 SA MISSION

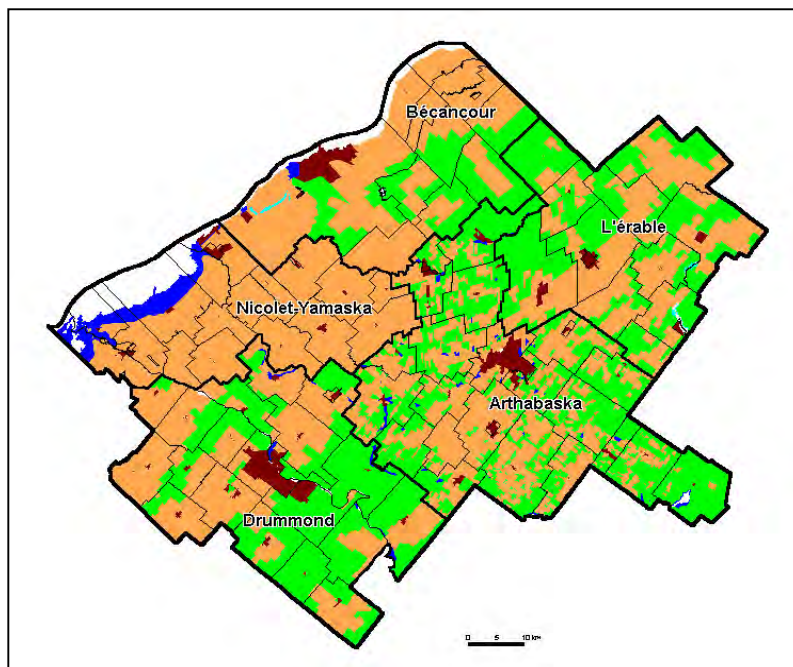
La *Loi sur les forêts* stipule que l'agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

2.3 SON TERRITOIRE

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur près de 7 000 km² et 98 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe plus de 229 600 personnes. Celle-ci est répartie en 81 municipalités et 2 territoires qui sont regroupés en cinq (5) municipalités régionales de comté (MRC).



Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune
- 2 zones topographiques : Plaine du St Laurent et Coteaux des basses Appalaches
- Plus de 333 500 ha boisés, ce qui représente 47 % de la superficie totale de la région sans eau
- 60 % en forêts feuillues, 27 % en forêts mixtes et 8 % en forêts résineuses
- 75 % des forêts au stade jeune et 16 % en forêts matures

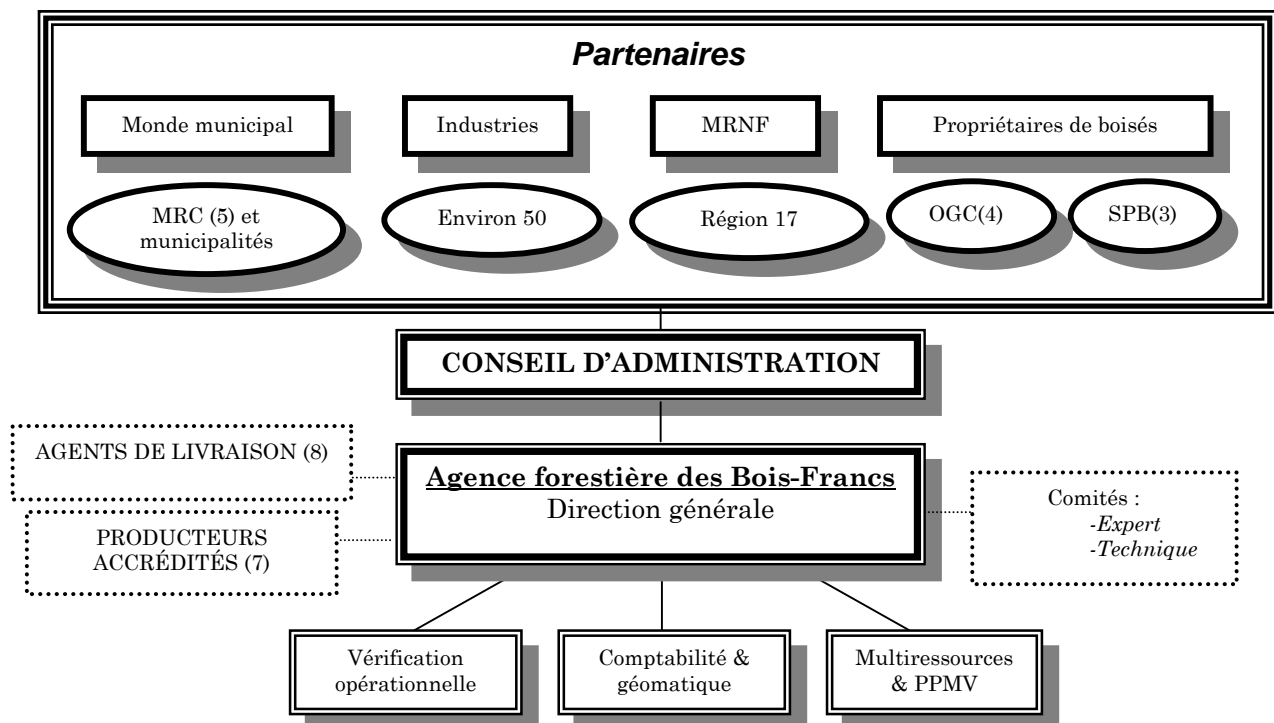
Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés
- 2 970 propriétaires ayant le statut de producteur forestier
- Superficie moyenne de leurs boisés : 52 ha
- Âge moyen des producteurs forestiers : 55 ans

MRC	Superficie forestière	%	Superficie totale sans eau	%
Arthabaska	97 227 ha	29,2	188 550 ha	27,0
Bécancour	59 438 ha	17,8	114 417 ha	16,4
Drummond	71 989 ha	21,6	165 093 ha	23,6
Érable	76 826 ha	23,0	129 887 ha	18,6
Nicolet-Yamaska	28 045 ha	8,4	100 477 ha	14,4
TOTAL	333 525 ha		698 424 ha	

2.4 SA STRUCTURE

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : Le monde municipal, les industries de transformation du bois, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les propriétaires de boisés.



2.5 SES MEMBRES

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

LES MEMBRES RÉGULIERS

Selon l'article 124.7 de la *Loi sur les forêts*, peut être admis comme membre régulier de l'Agence, toute **personne morale** ou **organisme** œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les **municipalités** incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, tels que : les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, déroulage, etc.

Les membres réguliers en date du 31 mars 2009 sont :

Dans la catégorie : Les municipalités Organismes

MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Dans la catégorie : Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois Organismes

La compagnie Commonwealth Plywood Ltée	Déroulage
Domtar inc.	Sciage
Gérard Crête et Fils inc. (Kruger)	Sciage
Les Bois D.M.K.J. inc.	Sciage
Moulin à scie R. Proulx et Fils	Sciage
Produits forestiers Arbec SENC	Panneaux
Vexco inc.	Sciage

Dans la catégorie : Les organismes reconnus de producteurs forestiers

Organismes	Sous-catégorie
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC
Groupeement agroforestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupeement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
Société sylvicole Arthabaska-Drummond Inc.	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB
Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie	SPB

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Selon l'article 124.8 de la Loi sur les forêts, peut être admis : toute personne ou organisme œuvrant sur le territoire de Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressé à promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Les membres associés en date du 31 mars 2009 sont :

Association forestière des cantons de l'Est	Association forestière
Boisés des eaux claires	Jean-Pierre Auclair
Conseillers forestiers de la région de Québec	Agent de livraison
Luc Bournival	Agent de livraison
SNG foresterie conseil	Consultants forestiers

2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quinze (15) administrateurs représentant le Ministre (2), le milieu municipal (5), les propriétaires de boisé (2 SPB et 2 OGC) et le milieu industriel (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration assure la gestion des affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque aucun groupe d'administrateurs ne s'oppose à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et du conseil exécutif.

Au 31 mars 2009, le Conseil d'administration de l'Agence était composé de :

Groupes	Administrateur	Organisme	Mandat
<i>Ministre</i>	Jacques Drapeau	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	
	Henri Ouellet		
<i>Monde municipal</i>	Claude Bahl	MRC de Drummond	2008-2010
	Bertrand Fortier	MRC de l'Érable	2007-2009
	Pierre Gaudet	MRC de Nicolet-Yamaska	2008-2010
	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour	2007-2009
	François Marcotte	MRC d'Arthabaska	2007-2009
<i>Industrie</i>	David Boisvert	Vexco inc.	2008-2010
	<i>Siège vacant</i>		
	<i>Siège vacant</i>		
	<i>Siège vacant</i>		
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Serge Chartrand	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2008-2010
	Lucien Perreault	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2007-2009
<i>Propriétaires (SPB/SPF)</i>	Marcel Boilard	Syndicat producteurs bois Centre-du-Québec	2008-2010
	Denis Villeneuve	Syndicat propriétaires forestiers région Québec	2007-2009

Le conseil d'administration s'est réuni à sept (7) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2009. Les points qui ont constitué les ordres du jour des réunions sont :

ADMINISTRATION

- Lecture et adoption des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration
- Suivi des statistiques administratives
- Suivi des résultats de la vérification opérationnelle
- Examen du bilan financier et du rapport annuel
- Acceptation du renouvellement du mandat du vérificateur comptable
- Élection des officiers
- Nomination du secrétaire
- Nomination des signataires des effets bancaires
- Suivi du Plan d'actions
- Suivi des évènements en cours

DÉCISIONS

- Adoption des normes administratives et techniques 2008-2009 modifiées concernant le délai de 5 ans suite à une coupe totale
- Adoption de l'abolition de l'action du Plan d'actions concernant les contours GPS en ajoutant 0,2% dans les taux 2008-2009 avant indexation
- Adoption de la grille de taux 2008-2009 indexée avec majoration pour compensation de l'augmentation du carburant
- Adoption de la programmation de travaux 2008-2009
- Adoption de l'indexation des conditions salariales des employés
- Résolution pour présenter deux projets au programme de volet II
- Résolution pour présenter une demande au programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts pour le transfert de connaissances aux propriétaires
- Accréditation des agents de livraison et des propriétaires pour 2008-2009
- Adoption de la répartition de l'enveloppe budgétaire du programme régulier et du programme d'investissements sylvicoles 2008-2009
- Adoption du budget administratif 2008-2009 selon l'application du Plan d'actions

- Certification de l'existence des documents requis par le MRNF
- Adoption des documents d'informations transmis au MRNF pour les versements de la contribution financière au Programme régulier et au Programme d'investissements sylvicoles
- Résolution déterminant le lieu, la date et l'heure de la prochaine Assemblée générale annuelle
- Résolution permettant le report du budget non utilisé en 2007-2008 de Domtar à 2008-2009
- Adoption des budgets accordés pour le transfert de connaissances et le recrutement dans le cadre du Programme d'investissements sylvicoles 2008-2009
- Consensus nommant MM. Pierre Gaudet et Serge Chartrand à titre respectivement de délégué et substitut à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)
- Résolution de transférer l'accréditation et le budget d'aménagement de Stadacona à Solifor suite de la vente des lots à cette dernière
- Résolution pour mettre en place le processus visant à diversifier l'offre des services offerts par l'Agence à ses partenaires
- Adoption des modifications requises par le MRNF au règlement intérieur modifié de l'Agence adopté à l'Assemblée générale annuelle du 20 juin 2007
- Adoption de la redistribution des sommes dégagées au Programme d'investissements sylvicoles aux agents de livraison qui ont des besoins supplémentaires en entretien de plantation en proportion de leur budget au programme régulier
- Résolution mandatant le Conseil exécutif afin de procéder à l'embauche d'une ressource humaine visant à diversifier l'offre de services offerts par l'Agence à ses partenaires
- Résolution modifiant la politique de rémunération des administrateurs afin d'adapter le taux accordé au kilomètre à la politique de gestion des ressources humaines de l'Agence
- Adoption des modifications des normes techniques 2009-2010

DISCUSSIONS

- Suivi du Plan d'actions 2007-2010
- Développement d'une expertise en aménagement multiressources
- Formation des administrateurs et règles d'éthique
- Stratégies sylvicoles
- Travaux du Comité de révision des demandes de reboisement des friches agricoles
- Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)

INFORMATIONS

- Rapport de la consultation publique sur le Livre vert
- Priorisation des projets de volet II de la MRC d'Arthabaska
- Nomination de M. Pierre Gaudet à titre de président et M. Maurice Vigneault comme vice-président à la CRRNT
- Mémoire dans le cadre de la Commission sur l'économie et le travail présenté par M. Pierre Gaudet à la Commission parlementaire
- Bilan du Comité des partenaires de la forêt privée (CPFP) sur la formation des administrateurs
- Processus de certification forestière du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie
- Document consignait les attentes du monde agro-forestier en regard de la campagne électorale provinciale
- Lettre du président de l'Agence au Syndic de l'OIFQ concernant les conflits d'intérêts des ingénieurs forestiers oeuvrant dans le cadre des activités de l'Agence
- Règlement intérieur modifié de l'Agence en vigueur depuis le 25 novembre 2008
- Comité de travail relié à la conservation volontaire de certains milieux humides du Comité multipartite
- M. Jacques Drapeau est nommé par le ministre afin de remplacer M. Antoine Monfet qui prend sa retraite.
- Lettre sur l'indépendance du vérificateur comptable

2.7 SON CONSEIL EXÉCUTIF

Le conseil exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et technique et des recommandations ou des scénarios pour discussion ou décision au conseil d'administration.

Au 31 mars 2009, le conseil exécutif était composé de :

GROUPES	ADMINISTRATEUR	ORGANISME
<i>Monde municipal</i>	Pierre Gaudet, président	MRC Nicolet-Yamaska
<i>Propriétaires (SPB)</i>	Marcel Boilard, vice-président	Syndicat des producteurs de bois Centre-du-Québec
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Serge Chartrand	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
<i>Industrie</i>	David Boisvert	Vexco inc.
<i>Ministre</i>	Henri Ouellet	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Les membres du conseil exécutif se sont réunis à deux (2) occasions.

2.8 LE COMITÉ EXPERT

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison des programmes.

Au 31 mars 2009, le comité expert était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
<i>Monde municipal</i>	Bertrand Fortier, prés.	MRC de l'Érable
<i>Ministre</i>	Pierre Jean	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Réjean Benoît	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
	Martin Larrivée	Aménagement forestier coopératif de Wolfe
<i>Propriétaires (SPB/SPF)</i>	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du- Québec
	Denis Villeneuve	Syndicat des propriétaires forestiers région de Québec
<i>Industrie forestière</i>	David Boisvert	Vexco inc.
<i>Agents de livraison indépendants</i>	Claude Bergeron	Conseillers forestiers de la région de Québec
<i>Propriétaires accrédités</i>	Marcel Boilard	

Les membres du comité expert se sont réunis à deux (2) occasions.

Les dossiers suivants ont fait l'objet des travaux du comité expert :

- Stratégies sylvicoles 2009-2010
- Coupes progressives d'ensemencement
- Modifications aux cahiers guides de l'Agence
- Étude des coûts de certains travaux et mise à niveau des taux

2.9 SON PERSONNEL

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités.

Le personnel de l'Agence est composé de :

Céline Brault, tech. adm.

Adjointe administrative
Gestion comptable
Soutien administratif aux programmes
Soutien administratif général
Géomatique
Secrétariat

Amélie Collard, biol.

Coordonnatrice en aménagement multiressources (2 sem)
Soutien PPMV
Projets multiressources

Steve Garneau, tech. for.

Agent vérificateur
Vérification opérationnelle des programmes d'aide
Vérification opérationnelle programme Volet II
Support aux agents de livraison
Mise à niveau des normes

Guy Larochelle, ing. for.

Directeur général
Gestion des programmes d'aménagement
Gestion du personnel
Secrétaire du conseil d'administration
Responsable de l'Agence

3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS

L'Agence forestière des Bois-Francis présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2008-2009. Ce rapport couvre les activités du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. L'Agence complète ainsi sa treizième année d'opération depuis sa création en 1996.

3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires soit, le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

PARTENAIRE	2007-2008	2008-2009
Ministre « programme régulier »	1 996 000 \$	1 996 000 \$
Ministre « programme d'investissements sylvicoles »	352 484 \$	352 484 \$
Industrie	315 178 \$	314 596 \$¹
TOTAL	2 663 662 \$	2 663 080 \$

Par décret du gouvernement du Québec, la contribution des industriels a été fixée à 1,35\$/m³s du 22 mars 2007 à ce jour. Les 34 usines qui ont contribué au financement de l'Agence en 2008-2009 sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

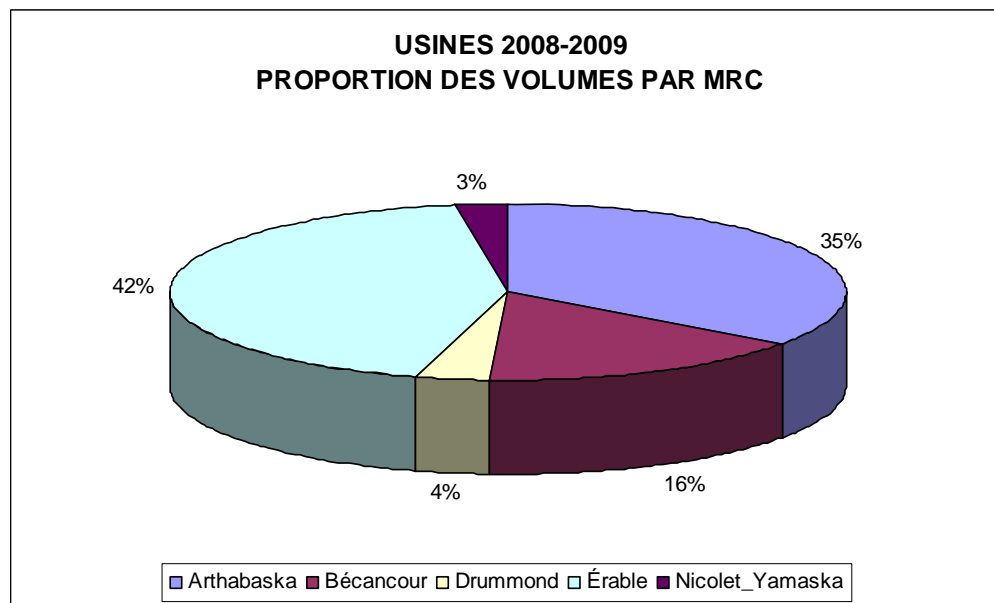
A. Lapointe et Fils Ltée	Industries Maibec (St-Théophile)
Abitibi-Bowater inc. (Grand-Mère)	Kruger inc. (Trois-Rivières)
Alexandre Côté Ltée	Kruger Wayagamack inc.
Bardeaux et cèdres St-Honoré	Les Bois Poulins inc.
Blanchette et Blanchette inc.	Les Planchers Mercier inc.
Bois KMS (GMI) Ltée	Les Produits forestiers D.G. Ltée
Bois-Franc Cambium inc.	Mobilier Rustique inc.
Busque et Laflamme inc.	Produits forestiers Arbec senc
Carrier et Bégin inc.	Scierie Alexandre Lemay et Fils inc.
Clermond Hamel Ltée	Scierie Blondeau inc.
Commonwealth Plywood Ltée (Ste-Thérèse)	Scierie Lapointe et Roy Ltée
Domtar inc. (Division papiers)	Scierie Lauzé inc.
Domtar inc. (Ste-Marie)	Scierie Leduc (Division Stadacona inc.)
Eloi Moisan inc.	Scierie Tech inc.
Fontaine inc.	Silicium Bécancour inc.
Gérard Crête et Fils inc. (St-Séverin)	Vexco inc.
Gestofor inc.	Wilfrid Paquet et Fils Ltée

¹ En 2008-2009, la contribution des industries inclut un montant de 284 \$ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice.

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achat de volumes de bois par les industries forestières, et ce, par territoire de MRC et par essence.

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR MRC (m³ s.)

MRC	2007-2008	2008-2009
Arthabaska	71 148	81 681
Bécancour	51 581	36 925
Drummond	12 866	8 257
Érable	86 898	100 136
Nicolet-Yamaska	8 582	5 825
<i>Inconnu</i>	156	
TOTAL	231 231	232 824



VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR ESSENCE OU GROUPE D'ESSENCES (M³S.)

ESSENCE	2007-2008	2008-2009
Sapin et épinette	136 160	127 529
Mélèze	231	926
Pins	10 722	8 138
Pruche	2 417	2 363
Thuja	5 063	5 594
Résineux mélangés	7 562	23 516
Bouleau jaune	257	315
Bouleau à papier	163	127
Érable rouge	57	160
Érable à sucre	181	198
Feuillus autres	30 239	27 518
Peuplier faux-tremble	7 377	4 718
Peupliers autres	30 802	31 722
TOTAL	231 231	232 824

Selon les données des syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois en m³ solides, au cours des 5 dernières années :

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2004	2005	2006	2007	2008
Sapin, épinette, pin gris	143 000	160 293	191 685	185 632	142 885	143 474
Autres résineux	64 000	34 547	47 966	41 285	30 165	30 550
Feuillus mélangés	140 000	15 997	25 351	22 467	33 881	29 552
Peupliers	55 000	26 533	33 306	33 328	37 663	37 811

Le partage du financement entre les partenaires prévoit que les propriétaires doivent contribuer au financement du programme à la hauteur de 20%. Cette contribution peut être sous forme d'argent ou d'efforts dans le cas où le propriétaire effectue ses travaux lui-même. Ainsi, l'Agence estime la participation financière des propriétaires forestiers à plus de 730 000 \$² pour la réalisation de leurs travaux d'aménagement en 2008-2009 pour l'ensemble des programmes d'aide financière ce qui représente près de 29 % de la valeur des travaux.

3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les conseils, les comités et autres appuis. L'estimation de la valeur des contributions non monétaires apparaît ci-après :

<i>Groupes</i>	<i>Organisme</i>	<i>Valeur</i>	<i>Total</i>
<i>Ministre</i>	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	2 600 \$	2 600 \$
<i>Monde municipal</i>	MRC d'Arthabaska	1 000 \$	6 200 \$
	MRC de Bécancour	1 000 \$	
	MRC de Drummond	800 \$	
	MRC de l'Érable	1 600 \$	
	MRC de Nicolet-Yamaska	1 800 \$	
<i>Industrie</i>	Vexco inc.	2 000 \$	2 000 \$
<i>Propriétaires (ogc)</i>	Aménagement forestier coopératif de Wolfe	400 \$	3 200 \$
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	1 800 \$	
	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	1 000 \$	
<i>Propriétaires (spb)</i>	Syndicat des producteurs de bois du Centre Québec	1 600 \$	3 200 \$
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	1 600 \$	
TOUS	TOUS	17 200 \$	17 200 \$

Soulignons aussi la participation non-monnaire des membres associés et des producteurs accrédités sur les comités de l'Agence pour un montant évalué à 1 200 \$.

² Ce montant inclut les travaux effectués sans aide financière à l'exécution

3.3 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur les forêts*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre.

Dans le cadre du programme régulier, en 2008-2009, 2 224 294 \$ en aide financière ont été versés à des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Cette enveloppe budgétaire constitue une augmentation d'environ 2,4 % par rapport à l'année précédente. Un total de 789 propriétaires ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 2 819 \$/producteur, tous travaux confondus. Aussi, des travaux sylvicoles ont été réalisés sans aide financière pour l'exécution tout en bénéficiant d'une aide pour les services techniques livrés par les agents de livraison.

Ce programme a permis de réaliser des travaux commerciaux sur 613,8 hectares³ et 30 487 m³s de bois ont été récoltés.

QUANTITÉ PAR TRAITEMENT PROGRAMME RÉGULIER

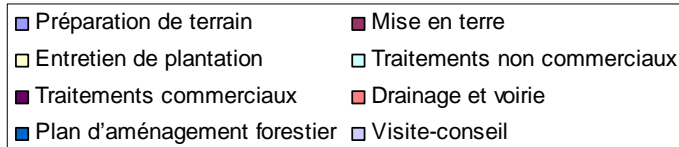
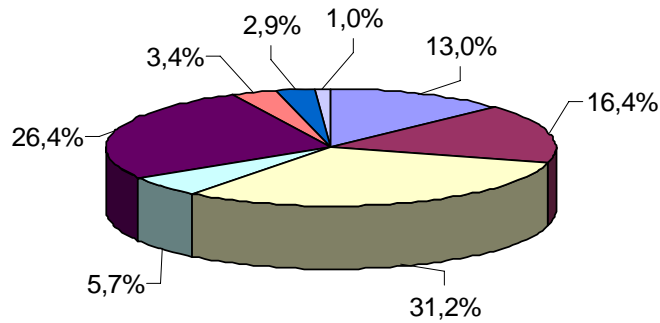
TRAITEMENT	2007-2008		2008-2009	
	Avec aide financière	Sans aide financière	Avec aide financière	Sans aide financière
Préparation de terrain	296 ha	11 ha	353 ha	1 ha
Mise en terre	1 186 456 plants		914 645 plants	
Entretien de plantation	935 ha	55 ha	866 ha	52 ha
Traitements non commerciaux	65 ha	1 ha	138 ha	1 ha
Traitements commerciaux	543 ha	141 ha	611 ha	69 ha
Drainage et voirie	54 km	12 km	56 km	17 km
Plan d'aménagement forestier	273 unités		315 unités	
Visite-conseil et service technique	127 visites		92 visites	

AIDE FINANCIÈRE PAR TRAITEMENT PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2007-2008		2008-2009	
Préparation de terrain	241 341 \$	11,1 %	288 442 \$	13,0 %
Mise en terre	472 769 \$	21,8 %	364 468 \$	16,4 %
Entretien de plantation	766 080 \$	35,3 %	694 462 \$	31,2 %
Traitements non commerciaux	62 536 \$	2,9 %	125 862 \$	5,7 %
Traitements commerciaux	468 225 \$	21,5 %	587 801 \$	26,4 %
Drainage et voirie	69 581 \$	3,2 %	76 966 \$	3,4 %
Plan d'aménagement forestier	60 455 \$	2,8 %	64 742 \$	2,9 %
Visite-conseil et service technique	30 307 \$	1,4 %	21 755 \$	1,0 %
TOTAL	2 171 294 \$	100 %	2 224 498 \$	100 %

³ Les travaux commerciaux réalisés sans aide financière sont exclus car aucune comptabilité des volumes prélevés n'est effectuée.

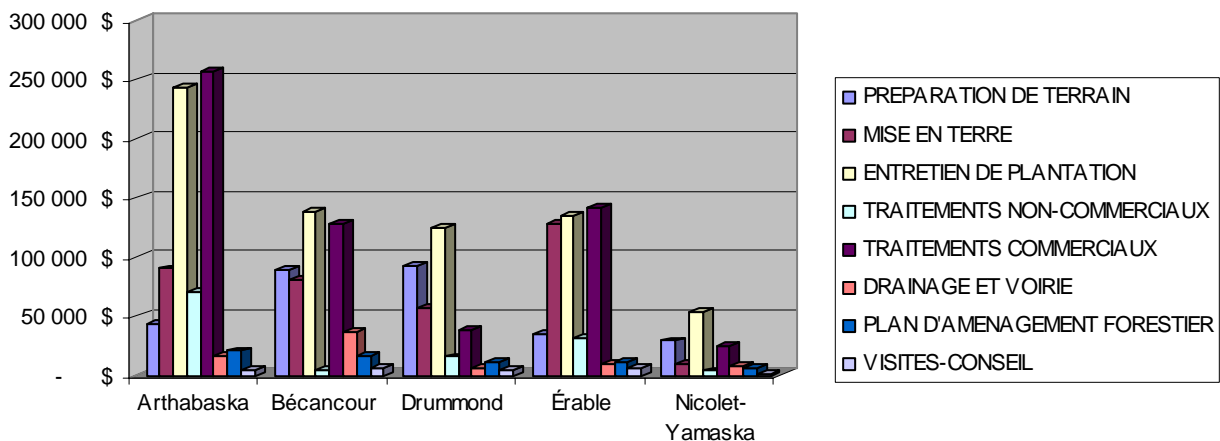
AIDE FINANCIÈRE PAR GROUPE DE TRAVAUX 2008-2009



AIDE FINANCIÈRE PAR MRC PROGRAMME RÉGULIER

MRC	2007-2008		2008-2009		Objectif
	Montant	%	Montant	%	%
Arthabaska	686 841 \$	31,6 %	745 505 \$	33,5 %	29,2 %
Bécancour	470 763 \$	21,7 %	496 305 \$	22,3 %	17,8 %
Drummond	361 566 \$	16,7 %	349 709 \$	15,7 %	21,6 %
Érable	510 867 \$	23,5 %	498 590 \$	22,4 %	23,0 %
Nicolet-Yamaska	141 257 \$	6,5 %	134 389 \$	6,1 %	8,4 %
TOTAL	2 171 294 \$	100%	2 224 498 \$	100 %	100 %

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC PAR GROUPE DE TRAVAUX 2008-2009



3.4 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

En 2006-2007, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a mis en place une stratégie d'investissements sylvicoles au moyen d'un programme doté d'un budget de 75 millions de dollars sur une période de quatre ans. En 2008-2009 ce programme prévoyait 5 millions de dollars pour effectuer des travaux d'investissements sylvicoles en forêt privée. Il s'agit d'un montant additionnel destiné essentiellement à la production de matière ligneuse, ce qui répond à une des nombreuses recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise réalisée en 2004.

C'est dans le cadre de ce programme que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a octroyé à l'Agence un montant de 352 484 \$ pour réaliser des travaux sylvicoles, du recrutement de nouveaux producteurs forestiers et des activités de transfert de connaissances.

Ainsi, en 2008-2009, 318 932 \$ ont été versés pour la réalisation de ces activités. Cent quatre-vingt-deux (182) producteurs forestiers ont bénéficié de ce programme pour une aide financière moyenne de 1 752 \$ par propriétaire.

Un montant de 44 518 \$ a été utilisé pour assurer les frais dédiés aux activités de recrutement et de transfert de connaissances. Une somme de 24 448 \$ a été employée pour les frais d'administration et de vérification opérationnelle.

Le tableau ci-dessous résume les activités réalisées :

Description	Administration	Vérification opérationnelle	Recrutement*	Travaux sylvicoles	TOTAL
Salaires	12 372 \$	9 961 \$	6 769 \$		29 102 \$
Déplacements		2 115 \$	2 157 \$		4 272 \$
Publicité			178 \$		178 \$
Travaux			35 414 \$	283 518 \$	318 932 \$
TOTAL	12 372 \$	12 076 \$	44 518 \$	283 518 \$	352 484 \$

*Recrutement :

- L'Agence a rencontré 35 propriétaires éligibles mais non statués afin de leur faire connaître le programme et leur remettre la trousse d'information. Ces visites ont nécessité 6 769 \$ en salaires, 2 157 \$ en frais de déplacement et 178 \$ pour la production de trousse d'information.
- 18 686 \$ en travaux chez des nouveaux producteurs recrutés, 8 828 \$ en plans d'aménagement et 7 900 \$ en primes pour recrutement de nouveaux propriétaires sont inclus dans les travaux réalisés.

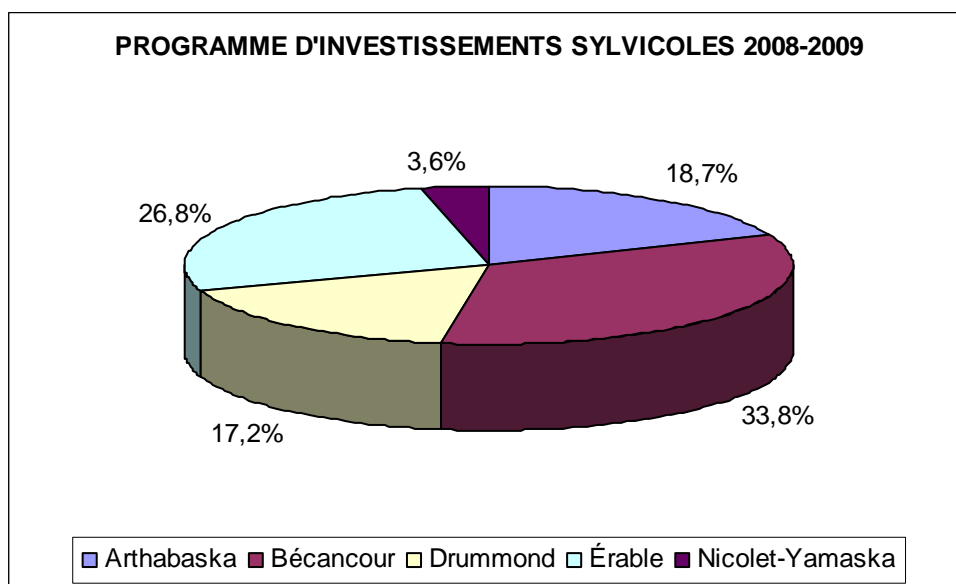
Étant donné le contexte difficile des marchés de la matière ligneuse résineuse, l'Agence a convenu de privilégier des travaux qui ne génèrent pas de volume de bois résineux. Ainsi, les travaux d'entretien de plantation ont été favorisés. Toutefois, les marchés d'essences feuillues ont permis de réaliser des travaux commerciaux sur 31,7 hectares et 1 703 m³s de bois ont été récoltés.

Plusieurs conditions ont été établies par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune en regard de l'utilisation des fonds de ce programme. Notamment, les activités de recrutement de nouveaux propriétaires et de transfert de connaissances devaient représenter entre 10 % et 15 % de la somme octroyée à l'Agence. Cette exigence a été rencontrée avec une utilisation de 12,6 % de l'enveloppe budgétaire.

Le tableau illustrant les montants et superficies par traitement se retrouve en annexe.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

MRC	2007-2008	%	2008-2009	%
Arthabaska	154 692 \$	50,5 %	59 546 \$	18,7 %
Bécancour	74 663 \$	24,4 %	107 726 \$	33,8 %
Drummond	11 880 \$	3,9 %	54 877 \$	17,2 %
Érable	46 097 \$	15,1 %	85 323 \$	26,7 %
Nicolet-Yamaska	18 785 \$	6,1 %	11 460 \$	3,6 %
TOTAL	306 117 \$	100 %	318 932 \$	100 %



3.5 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités des programmes d'aide financière qu'elle administre (programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et programme des traitements commerciaux). La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre de ces programmes s'est effectuée du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, soit sur une période de 12 mois.

Dans le cadre de leurs activités liées au programme régulier, les Agents de livraison ont présenté 1 278 prescriptions de travaux sylvicoles à l'Agence et 1 391 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité aux programmes, lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 119 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 7,9 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités du programme sauf les travaux sans aide financière. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées. Au cours de la période mentionnée précédemment, l'Agence a vérifié 178 rapports d'exécution pour un échantillonnage de vérification de 11,8 % des traitements représentant 19,5 % des sommes réclamées en aide financière. Les travaux visités ont été choisis aléatoirement et manuellement par l'Agence.

PROGRAMME RÉGULIER							
Type de travaux	Nombre traitements	Nombre vérifiés	% vérifiés	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	2008-2009 % Conformés	2007-2008 % Conformés
Préparation de terrain	168	17	10,1 %	55 310 \$	19,2 %	94,5 %	94,2 %
Mise en terre	243	29	11,9 %	59 905 \$	16,4 %	93,0 %	95,0 %
Entretien	319	40	12,5 %	122 655 \$	17,7 %	94,0 %	92,9 %
Traitements non commerciaux	39	7	17,9 %	22 486 \$	24,9 %	95,6 %	95,0 %
Traitements intermédiaires	19	3	15,8 %	8 990 \$	25,4 %	94,3 %	96,8 %
Traitements commerciaux	259	33	12,7 %	142 341 \$	24,2 %	90,9 %	89,4 %
Drainage, voirie	83	14	16,9 %	14 059 \$	18,3 %	85,4 %	95,1 %
Plan d'aménagement	283	28	9,9 %	6 804 \$	10,5 %	95,7 %	93,3 %
Visites-conseils	90	7	7,8 %	1 227 \$	5,6 %	83,6 %	100 %
Général	1 503	178	11,8 %	433 777 \$	19,5 %	92,6 %	93,8 %

Pour les travaux réalisés dans le cadre du programme d'investissements sylvicoles du MRNF, l'Agence a vérifié 28 rapports d'exécution sur les 172 traitements réalisés représentant une vérification de 16,3 % des traitements et 25,9 % de la valeur des traitements réclamés.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES							
Type de travaux	Nombre traitements	Nombre vérifiés	% vérifiés	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	2008-2009 % Conformés	2007-2008 % Conformés
Préparation de terrain	1	0	0 %	0 \$	0 %		
Entretien	112	18	16,1 %	65 649 \$	23,2 %	95,7 %	100 %
Traitements commerciaux	16	6	37,5 %	16 129 \$	54,7 %	94,8 %	85,8 %
Plan d'aménagement	43	4	9,3 %	793 \$	10,0 %	72,5 %	88,3 %
Général	172	28	16,3 %	82 571 \$	25,9 %	92,2 %	86,4 %

3.6 PROJETS INNOVATEURS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES

Le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune a accordé en 2002-2003 à l'Agence forestière des Bois-Francs une aide financière ponctuelle de 150 000 \$ pour la réalisation de projets innovateurs en vue de développer une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Ces projets réalisés par des agents de livraison et les propriétaires forestiers visent l'atteinte des objectifs du volet aménagement forestier du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Plus particulièrement, ces projets permettent à l'Agence de développer, avec la collaboration d'organismes reconnus dans le milieu, une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Également ces projets permettent de réaliser des travaux innovateurs d'aménagement forestier dans l'atteinte de quatre grandes orientations identifiées dans le plan de protection et de mise en valeur de l'Agence forestière des Bois-Francs :

- ❑ Reconnaître et mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- ❑ Appuyer le développement de l'acérico-sylviculture
- ❑ Favoriser les travaux qui procurent un rendement accru des forêts traitées et augmentent la qualité des tiges
- ❑ Revaloriser la régénération en essences adaptées aux potentiels

De ces orientations, ces projets répondent également à 5 objectifs identifiés dans le plan d'action du PPMV :

- Aménager quelques forêts âgées en structure inéquienne
- Mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- Intensifier la sylviculture dans les peuplements naturels feuillus
- Optimiser la production de matières ligneuses dans les érablières
- Soutenir et intensifier le rendement régional en bois et accroître les efforts en aménagement forestier régional

Depuis 2002-2003, 137 970 \$ ont été investis pour la réalisation de ces projets spécifiques. Ce programme a permis à 24 propriétaires de bénéficier de ce type d'aménagement forestier innovateur.

Ce programme ponctuel prévoit un suivi des travaux 1, 3, 5 et 10 ans après leur exécution. Certains troisièmes suivis ont été réalisés au cours de la saison 2008-2009. Ainsi, des travaux de 3,3 ha d'éclaircie commerciale avec scarifiage et le suivi de 46 parcelles-échantillons ont été effectués cette année pour un montant total de 8 363 \$. La compilation des informations recueillies fera prochainement l'objet d'un rapport préliminaire.

3.7 MISE À JOUR DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

La *Loi sur les forêts* a été amendée en 2006 suite à la rencontre des partenaires de la forêt privée afin de se conformer aux décisions prises par ceux-ci. Ainsi, c'est le ministre des Ressources naturelles et de la Faune qui demande aux agences de mettre à jour leur plan. Le comité des partenaires de la forêt privée doit élaborer à cet effet un calendrier de mise à jour des PPMV en fonction de la disponibilité des données forestières à jour pour chacun des territoires des agences. Incidemment, comme les données forestières de la région n'étaient pas disponibles, l'Agence n'a pas réalisé de mise à jour de son PPMV.

3.8 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE

En 2008-2009, le volet transfert de connaissances a été financé par le Programme régional de participation à la mise en valeur des forêts du ministère des Ressources naturelles et de la Faune administré par la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec (CRÉCQ).

Ce sont les Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire du Centre-du-Québec qui assurent le volet du transfert de connaissances aux producteurs forestiers pour le compte de l'Agence. Plus particulièrement, le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec a coordonné 7 cours de formation à 68 propriétaires.

La plupart des formations données par les syndicats l'ont été sous forme de cours théoriques et pratiques. Les producteurs ayant beaucoup plus de facilité à assimiler l'apprentissage théorique quand les exercices pratiques viennent compléter la session. Certains cours ont été encore cette année plus populaires que d'autres. On pense entre autres aux activités sur les techniques de travail et l'entretien d'équipements forestiers. Ces cours touchent l'aspect sécuritaire; les équipements des participants étant vérifiés et inspectés afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes de sécurité en vue d'éliminer les accidents. On remarque une forte demande pour ce genre de formations car elles s'avèrent très bénéfiques pour les propriétaires.

Aussi, une soirée conférence dont le thème était « Pourquoi aménager votre forêt » a permis à 25 participants de se familiariser avec des notions de sylviculture. Le but de la soirée était de sensibiliser les propriétaires sur l'importance de l'aménagement de leur propriété au niveau forestier, financier, faunique et environnemental.

3.9 PROJET DE VOLET II – ANALYSE DES DONNÉES DE L'INVENTAIRE DES PLANTATIONS RÉSINEUSES ÂGÉES DE 15 À 30 ANS

Depuis le dépôt du rapport de la Commission Coulombe, le MRNF a mis en place des mesures visant à atténuer les effets de la baisse de possibilité forestière SEPM sur les forêts publiques. Une de ces mesures vise la réalisation d'éclaircies commerciales dans les plantations résineuses en forêt privée.

L'Agence est incapable à ce moment-ci de déterminer, avec une certaine précision, quels sont les besoins réels en éclaircie commerciale de plantations résineuses et quel est l'état des plantations compte tenu des événements qui sont survenus depuis quelques années comme par exemple le verglas de 1998, les coupes totales pour la mise en culture, les atocas, etc.

Le projet qui a été effectué consistait à réaliser, sur une période de deux ans, un inventaire des plantations résineuses établies entre 1976 et 1991 (plantations âgées de 15 à 30 ans). Le choix de cette période provient du fait que la première intervention qui devrait être pratiquée dans une plantation (éclaircie commerciale) se situe dans cette fenêtre d'opportunité du développement des plantations et ce, en fonction des essences forestières.

L'inventaire s'est réalisé sur une période de deux ans (2006-2007 et 2007-2008) avec la collaboration de plusieurs agents de livraison. Plus de 3000 parcelles ont fait l'objet de mesures.

L'Agence procède maintenant à l'analyse des données en vue de produire un rapport qui sera disponible en 2009.

3.10 PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA NUMÉRISATION DES DONNÉES FORESTIÈRES DES TRAVAUX RÉALISÉS ANTÉRIEUREMENT À 1997

Un projet de numérisation a été réalisé en 2004-2005. Il visait la saisie des données forestières des travaux sylvicoles réalisés entre 1997 et 2003.

Avec la participation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), l'Agence a complété la numérisation des données des travaux sylvicoles réalisés antérieurement à 1997. L'aide financière a été de 22 500\$.

Dans le processus visant la fermeture du bureau local du ministère des Ressources naturelles et de la Faune à Victoriaville, l'Agence a récupéré les rapports d'exécution en format papier réalisés antérieurement à la création de l'Agence. Il s'agit d'une quantité importante d'informations forestières que les agents de livraison n'étaient pas en mesure de transférer à l'Agence lors de ses travaux de numérisation en 2004-2005.

Quatre objectifs étaient visés par la réalisation du projet :

- Détenir une meilleure connaissance de la localisation et de l'importance relative en termes de superficies des interventions ainsi que de l'état des investissements réalisés dans le but de faciliter les échanges d'information et d'améliorer l'aménagement intégré;
- Améliorer le suivi de l'accroissement de la productivité forestière;
- Compléter et terminer le travail amorcé en 2004;
- Rendre disponible l'information aux partenaires de la région.

3.1.1 VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET SUIVI TECHNIQUE DES PROJETS DE VOLET II

Pour une cinquième année, l'Agence a été mandatée par la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec afin d'effectuer la vérification opérationnelle des travaux réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. De façon plus spécifique, le mandat confié à l'Agence consistait à :

- Évaluer la qualité des travaux réalisés sur le territoire couvert par les 5 MRC du Centre-du-Québec pour la saison 2008-2009;
- Visiter 18% par groupe de travaux réalisés;
- Assurer un soutien technique aux promoteurs des projets;
- Faire le suivi administratif et technique auprès de la CRÉCQ et des MRC
- Élaborer un rapport final de vérification opérationnelle 2008-2009

L'Agence participe également aux travaux du comité technique de ce programme. Le rôle de ce comité est de voir à la bonne marche du programme en établissant les orientations générales et en déterminant l'éligibilité des projets présentés. De façon à préserver son intégrité et son indépendance, l'Agence ne fait toutefois pas partie des discussions qui ont trait à l'acceptation des projets.

L'entente de financement pour la réalisation de ce mandat est de 25 500\$.

4. PLAN D'ACTION 2008-2009 À 2009-2010

Le 18 mai 2006, les partenaires de la forêt privée se sont réunis pour une deuxième fois depuis la création des agences régionales de mise en valeur de la forêt privée pour discuter notamment du financement de la mise en valeur de la forêt privée. Lors de cette rencontre, les partenaires ont convenu qu'une place plus importante soit réservée jusqu'en 2009-2010 aux traitements commerciaux des résineux et des feuillus réalisés dans le respect d'un aménagement durable de la forêt s'appuyant notamment sur les stratégies d'aménagement apparaissant dans le PPMV. De plus, ils ont convenu que les agences doivent optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières déjà disponibles.

L'ensemble des décisions des partenaires a donné lieu à l'élaboration, par chacune des agences, d'un plan d'action dans lequel on devait y retrouver des moyens pour réaliser des économies dans la livraison du programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée et pour effectuer davantage de traitements commerciaux et ce, avec le même niveau de financement. Les objectifs fixés par les partenaires de la forêt privée doivent être atteints en 2009-2010, en prenant comme référence l'année 2005-2006.

4.1 LES DÉCISIONS RELATIVES AU PLAN D'ACTION

Plusieurs décisions ont été prises par les partenaires de la forêt privée qui fixent le cadre de l'élaboration du Plan d'action de l'Agence :

10. Que les agences assurent la sécurisation des investissements déjà consentis par l'adoption d'une politique.

11. Que les agences assurent l'entretien des investissements déjà consentis, tout particulièrement dans les plantations.

12. *Que les agences canalisent leurs investissements dans les territoires où la réglementation favorise la récolte de bois et la sylviculture.*

13. *Que des économies nettes de 3 % soient réalisées par chacune des agences d'ici 2009-2010 inclusivement sur la base des résultats de 2005-2006, et ce, en dollars constants.*

14. *Que les économies ainsi générées soient utilisées pour la réalisation de travaux supplémentaires sur le terrain.*

15. *Que l'atteinte de l'objectif d'économies nettes de 3 % n'ait pas pour effet d'altérer les conditions de travail de la main-d'œuvre sylvicole.*

16. *Afin d'assurer la mise en œuvre des propositions n° 10 à n° 15, que chacune des agences produise un plan d'action et le transmette au ministre avant le 30 novembre 2006.*

17. *Que ce plan d'action résulte d'un examen complet des fonctions administratives, normatives et opérationnelles des agences et mise sur la responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers.*

18. *Que ces plans d'action soient examinés par le CSS et fassent au besoin l'objet d'échanges entre le CSS et les agences.*

19. *Que ces plans d'action fassent l'objet d'une approbation par le ministre et soient appliqués à compter de 2007-2008, avec reddition de comptes annuelle au MRNF et évaluation globale à la fin de la période 2009-2010.*

20. *Que les agences augmentent du tiers la part allouée aux travaux commerciaux d'ici 2009-2010 inclusivement, sur la base des superficies réalisées en 2005-2006.*

21. *Que les actions permettant l'atteinte de la proposition n° 20 soient incluses dans les plans d'action mentionnés à la proposition n° 16 dans la mesure où les bois récoltés trouvent preneur.*

22. *Que les agences incluent dans le plan d'action prévu au n° 16 la description des moyens qu'elles envisagent, notamment par le transfert de connaissances, pour assurer le recrutement de nouveaux producteurs forestiers.*

L'Agence a donc pris en compte toutes ces décisions pour définir les actions à mettre en place afin de rencontrer les exigences des partenaires. Le Plan d'action a été soumis au Comité des partenaires de la forêt privée (CPFP, anciennement le CSS) en insistant sur le fait que son application irait à l'encontre du développement durable de la forêt privée du Centre-du-Québec. Le Plan d'action a tout de même été approuvé par le CPFP.

4.2 LE PLAN D'ACTION, SA MISE EN ŒUVRE ET SON SUIVI

Le Plan d'action regroupe 8 moyens qui répondent aux aspirations des partenaires de la forêt privée en regard des gains de productivité et de l'augmentation de la quantité de travaux commerciaux à réaliser. Toutefois, au cours de la deuxième année du Plan, une action (5) a été abolie.

- Action 1 : Contribution des programmes autres que le programme régulier aux frais administratifs et de VO de l'Agence
- Objectif : Les autres programmes que le programme régulier assumeront leurs frais administratifs et de VO.
- Suivi : Le Programme d'investissements sylvicoles 2008-2009 a contribué pour assurer les frais de gestion et de vérification opérationnelle pour un montant de 24 448 \$.
- Action 2 : Les activités de transfert de connaissances
- Objectif : Affecter les dépenses en transfert de connaissances au programme de participation régionale à la mise en valeur de la forêt.
- Suivi : En 2008-2009, le Programme de participation régionale à la mise en valeur de la forêt a assuré les frais de transfert de connaissances.
- Action 3 : Prescription sylvicole et allègement administratif
- Objectifs : Augmenter la latitude professionnelle des ingénieurs forestiers.
Diminuer la charge administrative des agents de livraison.
Réduire le taux de VO avant traitement à 7%.
Réduire les taux de l'aide financière de 0,6%.
- Suivi : Plusieurs modalités ont été mises en place afin d'alléger le travail administratif des agents de livraison permettant ainsi de réduire les taux de l'aide financière de 0,6%. Aussi, le taux de VO avant traitement a été réduit à 8%.
- Action 4 : Travaux commerciaux sans martelage
- Objectif : Réaliser 125 ha/an en travaux commerciaux sans martelage
- Suivi : Des travaux commerciaux sans martelage ont été effectués sur 110,73 ha.
- Action 5 : Transmission à l'Agence des contours GPS des agents de livraison
- Objectifs : Transférer les coûts administratifs de la transmission à l'Agence des contours GPS à une source de financement externe.
Réduire le taux de l'aide financière de 0,2%.
- Suivi : Après une année d'opération (2007-2008), il s'est avéré que cette action ne constituait pas une économie. Notamment, l'Agence devait payer des taxes aux agents de livraison en regard de ce service rendu. Cette action a été abolie en 2008-2009.

- Action 6 : Transport de plants sans subvention
Objectif : Ne plus accorder d'aide financière pour le transport de plants (code 0695)
Suivi : Le transport de plants ne bénéficie plus d'aide financière
- Action 7 : Reboisement dans les friches agricoles
Objectif : Reboiser 10 ha/an supplémentaires dans les friches agricoles
Suivi : Un comité de révision des demandes de reboisement de friches agricoles a été mis en place. Ce comité est formé du MAPAQ de MRNF et de l'Agence.
- Action 8 : Services techniques
Objectifs : Réaliser 165 ha/an en travaux sylvicoles où l'aide financière ne couvre que les services techniques aux producteurs forestiers.
Promouvoir le programme de remboursement des taxes foncières comme aide financière aux producteurs forestiers pour l'exécution de leurs travaux sylvicoles.
Suivi : 123 ha de travaux sylvicoles et 17 km de drainage/voirie ont été réalisés sans aide financière à l'exécution.

Les actions mises en place par le Plan d'action visent deux éléments essentiels établis par les partenaires de la forêt privée lors de leur rencontre au mois de mai 2006. D'une part, l'Agence doit réaliser 3 % de travaux sylvicoles supplémentaires par rapport à l'année de référence 2005-2006 sur la base même de financement. D'autre part, l'Agence doit réaliser 33 % plus des travaux commerciaux par rapport à cette même année de référence. Ces objectifs doivent être rencontrés lors de la dernière année du Plan d'action soit en 2009-2010. Le contexte économique difficile que traverse actuellement le secteur forestier a toutefois forcé les partenaires des forêts privées à opérer avec beaucoup de souplesse vis-à-vis les objectifs à atteindre en regard des travaux commerciaux.

L'année 2008-2009 constituait la deuxième des trois années du Plan d'action. Les objectifs fixés pour cette deuxième année était de réaliser 900 ha de travaux commerciaux et d'effectuer des travaux sylvicoles sur 2 513 ha. D'une part, des travaux commerciaux ont été réalisés sur 680 ha (75% de l'objectif) et un total de 2 456 ha (97,7% de l'objectif) de travaux sylvicoles ont été effectués.

4.3 LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DU PLAN D'ACTION

Les actions mises en œuvre ont une incidence sur le budget administratif de l'Agence ainsi que sur la programmation des travaux sylvicoles pour les trois années prévues par le Plan d'action. L'Agence prévoit augmenter l'enveloppe budgétaire dédiée aux travaux sylvicoles par rapport à l'année de référence 2005-2006. De plus, en 2009-2010, l'Agence escompte réaliser 33 % plus de travaux commerciaux par rapport à cette même période de référence, de façon à répondre aux exigences des partenaires de la forêt privée.

La programmation triennale du Plan d'action qui a été adoptée est la suivante :

Groupe de travaux		2007-2008	2008-2009	2009-2010
Préparation de terrain	Ha	355	275	260
	Montant	287 313 \$	227 018 \$	218 928 \$
Mise en terre	plants	900000	887500	687500
	Montant	356 838 \$	358 920 \$	283 597 \$
Entretien de plantation	Ha	918	918	913
	Montant	703 910 \$	717 988 \$	728 359 \$
Traitements non commerciaux	Ha	70	65	60
	Montant	67 230 \$	63 677 \$	59 954 \$
Traitements commerciaux	Ha	839	900	989
	Montant	602 763 \$	659 519 \$	739 232 \$
Drainage forestier et voirie	Km	50	50	42
	Montant	64 663 \$	65 956 \$	56 511 \$
PAF	Unités	370	370	370
	Montant	84 323 \$	86 010 \$	87 730 \$
Visite conseil	Unités	90	90	90
	Montant	12 269 \$	12 515 \$	12 765 \$
Total des travaux		2 179 309 \$	2 191 601 \$	2 187 076 \$

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2008-2009

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE

115, rue Principale
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Tél. : (819) 344-2232 Téléc. : (819) 344-2235

Martin Larrivée, ing. f., dir. gén.
Jonathan Grandmont, ing. f., resp. tech.
Courriel: group.for@afcw.ca

LUC BOURNIVAL

5150, Lac Héroux
Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0
Tél. : (819) 535-1490 Téléc. : (819) 535-1490

Luc Bournival, ing. f.
responsable tech.
Courriel: lbournival@infoteck.qc.ca

CAMBIUM AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.

1217, ave Rodolphe-Forget
Québec (Québec) G1S 3Y6
Tél : (819) 471-7849

Steve Paris, ing. f., président
Courriel: steve.paris@videotron.ca

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.

5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Tél. : (418) 872-1773 Téléc. : (418) 872-6773

Claude Bergeron, ing. f., président
Charles Rhéaume, ing. f., resp. tech.
Courriel : cfrq@qc.aira.com

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.

270, rue Saint-Pierre,
Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
Tél. : (418) 599-2828 Téléc. : (418) 599-2856

Gaston Martineau, ing. f., dir. gén.
Courriel: lotmeg@coopsteagathe.com

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.

9500, boul. du Parc industriel
Ville de Bécancour (Québec) G9H 3P2
Tél. : (819) 297-2384 Téléc. : (819) 297-2545

Réjean Benoit, ing.f., dir. gén.
Daniel Champoux, ing. f. resp.tech.
Courriel: gfnv@tlb.sympatico.ca

SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA-DRUMMOND INC.

1000, 9e Rang Est
Saint-Albert-de-Warwick (Québec) J0A 1E0
Tél. : (819) 353-2361 Téléc. : (819) 353-2740

Jean Page, dir.gén.
Gaston Samson, ing. f. resp. tech.
Courriel: ssad@ssad.qc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
Tél. : (819) 697-2922 Téléc. : (819) 697-0574

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén.
Mathieu Roberge, tech. f., resp. tech.
Courriel: gleblond@spbois.qc.ca

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2008-2009

PROGRAMME RÉGULIER				
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL
0501	PRÉPARATION COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	239,904	hectares	229 272 \$
0504	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	13,7	hectares	9 919 \$
0511	SCARIFIAGE LÉGER	6,55	hectares	2 004 \$
0515	DÉBROUSSAILLEMNT PARTIEL POUR ENRICHISSEMENT À FORTE DENSITÉ	27,983	hectares	20 120 \$
0516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	42,44	hectares	19 395 \$
0517	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS >25% <50%	21,98	hectares	7 574 \$
0520	LABOURAGE ET HERSAGE AGRICOLE (PLANTATIONS FEUILLUS)	0,43	hectares	158 \$
0628	PLANTATION MANUELLE PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	100,634	1000 plants	39 750 \$
0629	PLANTATION MANUELLE SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	10,945	1000 plants	4 553 \$
0631	ENRICHISSEMENT TROUÉES RÉCIP 200 À 299 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	27,104	1000 plants	15 079 \$
0635	ENRICHISSEMENT TROUÉES PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	2,79	1000 plants	1 029 \$
0638	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	704,426	1000 plants	273 960 \$
0643	REGARNI DE PLANTATION PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	12,68	1000 plants	5 116 \$
0644	REGARNI DE PLANTATION RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	33,736	1000 plants	14 203 \$
0646	REGARNI DE PLANTATION SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	7,2	1000 plants	3 182 \$
0650	REGARNI RÉGÉN. NATURELLE RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	10,63	1000 plants	4 645 \$
0653	REGARNI RÉGÉN. NATURELLE PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	2,2	1000 plants	972 \$
0655	ENRICHISSEMENT SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	2,3	1000 plants	1 378 \$
0754	DÉSHERBAGE MÉCANIQUE (FAUCHAGE)	10,521	hectares	4 093 \$
0755	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	481,126	hectares	354 315 \$
0757	TAILLE DE FORMATION ET ÉLAGAGE FEUILLUS 1,5 MÈTRES ET PLUS	4,22	hectares	893 \$
0759	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	274,8	hectares	258 251 \$
0783	INSTALLATION DE PROTECTEUR TEMPORAIRE OU PERMANENT	5,818	1000 plants	15 633 \$
0787	CONTRÔLE DU CHARANÇON DU PIN PAR ÉTÉGE	6,87	hectares	3 779 \$
0789	CONTRÔLE DE LA MALADIE DU ROND PAR BADIGEONNAGE DE SOUCHES	23,592	hectares	3 854 \$
0795	ÉCLAIRCIE PÉCOMMERCIALE RÉSINEUX DE PLANTATION	58,79	hectares	53 645 \$
0858	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE	33,86	hectares	25 226 \$
0861	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (15000 TIGES/HA ET +)	11,15	hectares	11 875 \$
0862	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (5000 À 14999 TIGES/HA)	50,69	hectares	45 301 \$
0863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE	6,76	hectares	6 665 \$
0865	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE MÉLANGÉS	1,46	hectares	1 386 \$
0872	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE RÉSINEUX	15,072	hectares	16 293 \$
0873	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE FEUILLUS D'OMBRE	19	hectares	19 117 \$
0944	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	1,65	hectares	2 049 \$
0945	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	24,64	hectares	14 982 \$
0946	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	2,37	hectares	1 801 \$
0950	COUPE DE JARDINAGE RÉSINEUX	5,98	hectares	4 951 \$
0951	COUPE DE JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE	20,59	hectares	18 016 \$
0958	COUPE ACÉRICO-FORESTIÈRE	11,45	hectares	9 538 \$
0959	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE	44,05	hectares	29 998 \$
0961	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN 9,1 A 13 CM	1,94	hectares	2 611 \$
0962	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 13,1 A 17 CM	13,523	hectares	14 659 \$
0963	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 17,1 CM ET +	3,57	hectares	3 085 \$
0964	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	136,494	hectares	165 004 \$
0965	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	87,749	hectares	94 344 \$
0966	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	35,818	hectares	30 073 \$
0968	COUPE DE SUCCESSION FEUILLUS DE LUMIÈRE	4,94	hectares	4 036 \$
0970	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	26,533	hectares	24 729 \$
0971	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	43,279	hectares	42 413 \$
0973	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	7,974	hectares	6 268 \$
0975	COUPE DE RÉCUPÉRATION	7,71	hectares	3 516 \$
0976	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE AVEC MARTELAGE FEUILLUS DE LUMIÈRE	8,07	hectares	6 932 \$
0978	COUPE ACÉRICO-FORÉSTIER AVEC MARTELAGE	79,481	hectares	74 553 \$
0979	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE AVEC MARTELAGE	43,29	hectares	34 242 \$
1080	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	22,517	kilomètres	29 011 \$
1081	DRAINAGE EN TERRAIN BOISÉ	12,351	kilomètres	18 750 \$
1082	VOIRIE FORESTIÈRE : CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	19,323	kilomètres	27 895 \$
1083	VOIRIE FORESTIÈRE : AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	1,599	kilomètres	1 310 \$
1122	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 4 À 50 HA	227	plans	45 140 \$
1123	PLAN D'AMÉNAGMT FORESTIER DE 51 À 100 HA	37	plans	12 379 \$
1124	PLAN D'AMÉNAGMT FORESTIER DE 101 À 250 HA	15	plans	7 223 \$
1225	PREMIÈRE VISITE CONSEIL - PRESCRIPTION DE TRAVAUX	36	visites	5 292 \$
1227	SERVICE TECHNIQUE 3 HA ET MOINS	68,988	hectares	10 482 \$
1228	SERVICE TECHNIQUE PLUS DE 3 HA	34,46	hectares	1 757 \$
1229	SERVICE TECHNIQUE À L'ACTE	16	unités	4 224 \$
TOTAL				2 224 498 \$

PROGRAMME RÉGULIER - TRAVAUX SANS AIDE FINANCIÈRE			
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ
1305	DÉCHIQUETAGE	1,29	hectares
1342	DÉSHÉBAGE PLANTATION	1,23	hectares
1343	DÉGAGEMENT DE PLANTATION	19,42	hectares
1345	ENTRETIEN PHYTOCIDE TERRESTRE	18,28	hectares
1347	ÉLAGAGE	5,17	hectares
1348	PROTECTION CONTRE LES INSECTES ET LES MALADIES	7,93	hectares
1349	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX	0,2	hectares
1353	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX AVEC MARTELAGE	1,03	hectares
1354	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX SANS MARTELAGE	2,37	hectares
1355	COUPE D'AMÉLIORATION OU INTERMÉDIAIRE	2,57	hectares
1356	COUPE D'ASSAINISSEMENT	17,117	hectares
1357	COUPE DE RÉCUPÉRATION	16,29	hectares
1361	COUPE DE JARDINAGE	1	hectares
1362	DRAINAGE EN MILIEU FORESTIER	8,334	kilomètres
1363	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	1,369	kilomètres
1364	CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	5,094	kilomètres
1365	AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	1,808	kilomètres
1385	COUPE TOTAL AVEC PROTECTION DE LA RÉGÉNÉRATION	28,25	hectare

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES				
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL
0501	PRÉPARATION COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	3,99	hectares	4 146 \$
0755	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	268,92	hectares	196 412 \$
0759	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	73,17	hectares	70 243 \$
0795	ÉCLAIRCIE PÉCOMMERCIALE RÉSINEUX DE PLANTATION	19,05	hectares	16 863 \$
0943	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE DHP MOYEN 17,1 CM ET +	3,22	hectares	2 447 \$
0945	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	(16,1)	hectares	(14 925 \$)
0970	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	1,2	hectares	1 118 \$
0971	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	13,245	hectares	12 980 \$
0978	COUPE ACÉRICO-FORESTIER AVEC MARTELAGE	12,18	hectares	11 425 \$
0979	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE AVEC MARTELAGE	1,89	hectares	1 495 \$
1122	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 4 À 50 HA	36	plans	7 153 \$
1123	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 51 À 100 HA	5	plans	1 675 \$
1600	RECRUTEMENT DE PROPRIÉTAIRES	82	unités	7 900 \$
TOTAL				318 932 \$

PROJETS INNOVATEURS				
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL
0987	COUPE PARTIELLE AVEC SCARIFIAGE ÉRABLIÈRE ROUGE	3,303	hectares	5 443 \$
1520	SUIVI DES PARCELLES PERMANENTES	46	suisvis	2 920 \$
TOTAL				8 363 \$

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2009

AGENCE FORESTIÈRE DES
BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, snc

**AGENCE FORESTIÈRE DES
BOIS-FRANCS**

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009

CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, sene

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Pierre Gaudet

Vice-président

M. Marcel Boilard

Secrétaire

M. Guy Larochelle

Directeurs

M. Bertrand Fortier

M. Mario Lyonnais

M. Claude Bahl

M. François Marcotte

M. Denis Villeneuve

M. Lucien Perreault

M. Jacques Drapeau

Membres exécutifs

M. Serge Chartrand

M. David Boisvert

M. Henri Ouellet





Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, INC.

François Lemire, CA
Associé directeur
Josée Baril, CA
Associée

2

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
l'Agence Forestière des Bois-Francs

Nous avons vérifié le bilan de **l'Agence Forestière des Bois-Francs** au **31 mars 2009** et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au **31 mars 2009** ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Par François Lemire, comptable agréé auditeur

Warwick, le 2 juin 2009

33, rue St-Joseph
Warwick, QC
J0A 1M0

Tél. : (819) 358-3254
Fax : (819) 358-3269

lemireca@telwarwick.net

RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>		<u>2008</u>	
PRODUITS				
MRNF - Programme régulier	1 996 000	\$	1 996 000	\$
MRNF - Programme d'investissements sylvicoles	352 484		352 484	
Contribution de l'industrie	314 596		315 178	
Cotisation des membres	1 200		1 300	
Projets innovateurs	8 363		1 758	
Projet - Volet II "Inventaire des plantations 15/30 ans"	-		30 000	
Projet - Volet II "Soutien de base de données géomatiques"	-		5 040	
Projet - Volet II "Analyse de l'inventaire des plantations 15/30 ans"	5 400		-	
Protocole d'entente CRRNT "Numérisation des données forestières <1997"	22 500		-	
Protocole d'entente CRÉCQ	25 500		25 500	
Revenus d'intérêts et ristourne bancaire	23 495		36 221	
Programme - Participation régionale de mise en valeur des forêts	9 765		22 500	
Services professionnels rendus - MRC Arthabaska	4 914		-	
Services professionnels rendus - CRÉCQ	-		1 500	
Amendes	17 365		5 219	
Remboursement - destruction travaux	6 688		4 659	
	<u>2 788 270</u>		<u>2 797 359</u>	
CHARGES				
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	2 224 498		2 171 294	
MRNF - Programme d'investissements sylvicoles	318 932		306 117	
Projets innovateurs	8 363		2 220	
Volet II "Inventaire des plantations 15/30 ans"	-		31 963	
Volet II "Soutien de base de données géomatiques"	-		3 880	
Salaires et avantages sociaux	170 387		172 426	
Frais de déplacement et de représentation	16 176		13 309	
Papeterie et dépenses de bureau	11 896		6 912	
Loyer	9 485		8 853	
Assurances	2 856		3 121	
Télécommunications	5 944		6 660	
Publicité	1 528		7 474	
Formation	1 119		966	
Formation - propriétaires forestiers - transfert de connaissances	10 384		32 374	
Frais d'expédition	880		777	
Entretien et réparation	8 211		1 862	
Honoraires professionnels	4 201		1 911	
Intérêts et frais bancaires	97		89	
Amortissement des immobilisations corporelles	4 945		4 343	
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	156		22	
	<u>2 800 058</u>		<u>2 776 573</u>	
EXCÉDENT (INSUFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>(11 788)</u>	\$	<u>20 786</u>	\$



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, snc

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

exercice terminé le 31 mars 2009

	Investis en Immobilisations	Non affectés	2009 total	2008 total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	11 973 \$	290 674 \$	302 647 \$	281 861 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	(11 788)	(11 788)	20 786
Amortissement des immobilisations corporelles	(4 945)	4 945	-	-
Investis en immobilisations	6 232	(6 232)	-	-
Perte sur cession d'immobilisation corporelle	(156)	156	-	-
SOLDE À FIN DE L'EXERCICE	13 104 \$	277 755 \$	290 859 \$	302 647 \$

BILAN

31 mars 2009

ACTIF

À COURT TERME

Encaisse	54 753	\$	140 446	\$
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (note 5)	300 000		300 000	
Débiteurs (note 6)	64 817		100 279	
Frais payés d'avance	2 464		1 260	

422 034 541 985

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)

13 104 11 973

435 138 \$ 553 958 \$

PASSIF

À COURT TERME

Créditeurs (note 8)	144 279	\$	251 311	\$
---------------------	---------	----	---------	----

ACTIFS NETS (p. 4)

Investis en immobilisations	13 104		11 973	
Non affectés	277 755		290 674	

290 859 302 647

435 138 \$ 553 958 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____, administrateur

_____, administrateur



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, sene

FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>		<u>2008</u>	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds	2 792 242	\$	2 762 672	\$
Sorties de fonds	(2 894 733)		(2 798 306)	
Intérêts encaissés	23 127		36 498	
Intérêts versés	(97)		(89)	
	<u>(79 461)</u>		<u>775</u>	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Encaissement de placements	300 000		300 000	
Acquisition de placements	(300 000)		(300 000)	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 232)		(1 486)	
	<u>(6 232)</u>		<u>(1 486)</u>	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
	<u>-</u>		<u>-</u>	
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE				
	(85 693)		(711)	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE				
	<u>440 446</u>		<u>441 157</u>	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE				
	<u><u>354 753</u></u>	\$	<u><u>440 446</u></u>	\$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des actifs financiers détenus à des fins de transaction venant à échéance dans moins de 90 jours de la fin d'exercice de l'organisme.



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, senc

NOTES COMPLÉMENTAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2009

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence est un organisme sans but lucratif. Son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur les forêts (L.R.Q.F-4.1) et de son règlement intérieur.

L'Agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) et par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**Normes générales de présentation des états financiers.**

Le 1er avril 2008, l'Agence Forestière des Bois-Francis a adopté le chapitre 1400 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), Normes générales de présentation des états financiers, pour y inclure les critères permettant de déterminer et de présenter la capacité d'une entité à poursuivre son exploitation (hypothèse de la continuité d'exploitation). L'application de ce chapitre n'a eu aucune répercussion sur les états financiers de l'entité.

Également, le 1er avril 2008, l'Agence a adopté le chapitre 1535, Informations à fournir concernant le capital. L'adoption par l'organisme de ces nouvelles normes n'a pas entraîné de changement dans la comptabilisation des opérations de l'Agence.

Finalement, l'agence a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série de chapitres 4400 et du chapitre 1540 du Manuel de l'ICCA.

Adoption future des conventions comptables. Le chapitre 1000, Fondements conceptuels des états financiers, du Manuel de l'ICCA a été modifié pour tenir compte de la capitalisation des coûts qui satisfont réellement à la définition d'un actif et met moins l'accent sur le principe du rapprochement.

Ces exigences révisées sont en vigueur pour les états financiers intérimaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008. L'Agence évalue actuellement les effets de l'adoption de ce changement au niveau de l'obligation d'information dans ses états financiers.

Également, les organismes sans but lucratif peuvent choisir de reporter l'adoption des chapitres 3862 et 3863, de sorte que ceux-ci s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008, et de continuer à appliquer le chapitre 3861 entre-temps. L'Agence a décidé de reporter l'application de ces normes.



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, sene

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2009

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Normes générales de présentation des états financiers. (suite)

Finalement, le nouveau chapitre 4470 du Manuel de l'ICCA, Ventilation des charges des organismes sans but lucratif - Informations à fournir, entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Avec ce nouveau chapitre, les OSBL devront préciser davantage les informations à fournir lorsque l'entité fait le choix de classer ses charges entre plusieurs fonctions.

La direction croit que ces nouvelles normes auront des incidences mineures sur la présentation de l'information financière de l'Agence.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits. L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

	<u>Taux</u>
Mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	30%
Équipement	30%

4. SERVICES REÇUS À TITRE DE BÉNÉVOLE

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre de bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, sene

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2009

5. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Certificats de dépôt, au taux de 1,55 % et 1,77 % (2,8 % en 2008) venant à échéance le 29 janvier 2010 et le 12 février 2010 (le 21 avril 2008 pour 2008).

	<u>2009</u>		<u>2008</u>	
	<u>300 000</u>	\$	<u>300 000</u>	\$

6. DÉBITEURS

Contribution de l'industrie
Autres comptes à recevoir

37 178	\$	61 204	\$
<u>23 118</u>		<u>31 787</u>	

Sous-total - Débiteurs

60 296	92 991
--------	--------

Intérêts courus à recevoir
Taxes de vente à recevoir

954	586
<u>3 567</u>	<u>6 702</u>

Total - Débiteurs

<u>64 817</u>	\$	<u>100 279</u>	\$
---------------	----	----------------	----

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>		<u>Amortis- sement cumulé</u>		<u>2009 Valeur nette</u>		<u>2008 Valeur nette</u>	
Mobilier de bureau	11 706	\$	7 944	\$	3 762	\$	4 419	\$
Équipement informatique	34 310		25 198		9 112		7 488	
Équipement	329		99		230		66	
	<u>46 345</u>	\$	<u>33 241</u>	\$	<u>13 104</u>	\$	<u>11 973</u>	\$

8. CRÉDITEURS

Programme régulier de mise en valeur des forêts privées
Fournisseurs
Frais courus
Retenues et charges sociales à payer
Salaires courus à payer
Revenus reportés - Projets innovateurs
Vacances courues à payer

	<u>2009</u>		<u>2008</u>	
105 292	\$	173 096	\$	
5 351		34 310		
3 691		2 117		
6 715		5 506		
2 445		1 878		
12 030		20 393		
<u>8 755</u>		<u>14 011</u>		

Total - Crédateurs

<u>144 279</u>	\$	<u>251 311</u>	\$
----------------	----	----------------	----



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, snc

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2009

9. RÉGIME COLLECTIF D'ÉPARGNE-RETRAITE

Le 10 novembre 2008, l'Agence Forestière des Bois-Francis a adhéré à un régime collectif d'épargne-retraite afin d'offrir des avantages à ses employés constituants.

Afin de respecter ses engagements face à ce nouveau programme, l'Agence a versé 2 %, et ce, jusqu'au 31 mars 2009, par la suite, le pourcentage sera de 2,5 % de la masse salariale de ses employés couverts par le régime.

10. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

En 2008, l'Agence a signé un bail de 5 ans débutant le 1er août 2009 et venant à échéance le 31 juillet 2014. Les loyers minimums futurs totalisent 43 074 \$ et ils comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices financiers de l'organisme : 2010, 9 160 \$; 2011, 9 618 \$; 2012, 10 099 \$; 2013, 10 604 \$; 2014, 3 593\$.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS**Politique de gestion des risques.**

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2009.

Risque de crédit

L'entité consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois réalisées, respectent les prévisions de la direction.

Pour les autres créances, l'entité évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Au 31 mars 2009, l'entité n'est pas exposée à un risque de crédit important

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité est limité. Une variation de taux d'intérêt de 1% n'aurait pas d'incidence importante sur les résultats ou sur la situation financières de l'Agence.



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, senc

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2009

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des actifs et passifs financiers s'établit comme suit:

Les actifs financiers et les passifs financiers de l'organisme détenus à des fins de transactions sont constatés à la juste valeur.

Les valeurs comptables de l'encaisse, des créances à recevoir, des fournisseurs et charges à payer correspondent à une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Engagements financiers

Fournisseurs et charges à payer - La valeur comptable incluse dans le bilan se rapproche de la juste valeur, compte tenu de l'échéance rapprochée de ces instruments.

12. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

L'organisme gère plusieurs subventions et dons pour lesquels il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. L'Agence s'est conformée aux exigences de ces apports affectés.

13. GESTION DU CAPITAL

Le capital de l'organisme comprend les actifs nets. Les objectifs de l'organisme en ce qui a trait à la gestion de son capital sont d'assurer la continuité de l'exploitation afin de pouvoir offrir des services à ses membres. L'organisme gère sa structure du capital et y apporte des rajustements en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Les budgets annuels sont établis et surveillés afin de s'assurer que le capital de l'organisme est maintenu à un niveau satisfaisant.

14. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En date du 27 avril 2009, dans un communiqué, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Claude Béchard a annoncé, pour l'exercice financier 2009-2010, des investissements de près de 40 millions de dollars pour la mise en valeur des forêts privées du Québec.

Cela représente une majoration de 22 millions de dollars au Programme d'investissements sylvicoles (PIS), dont 10 millions de dollars seront alloués à la mise en valeur des forêts privées.

La portion de l'enveloppe budgétaire revenant à l'Agence sera de 704 968 \$ pour l'exercice financier 2009-2010 comparativement à 352 484 \$ reçus pour l'exercice financier 2008-2009.



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, senc

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2009

15. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2008 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2009.



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, INC.

François Lemire, CA
Associé directeur
Josée Baril, CA
Associée

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux administrateurs de
l'Agence Forestière des Bois-Francs

Nous avons procédé à l'examen de la répartition des coûts par projets de **l'Agence Forestière des Bois-Francs** pour l'exercice terminé au **31 mars 2009**. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'agence.

Un examen ne constitue par une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur la répartition des coûts par projet.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que la répartition des coûts par projets n'est pas conforme, à tous les égards importants, aux principes de comptabilisation des coûts.

Par François Lemire, comptable agréé auditeur

Warwick,
Le 2 juin 2009

33, rue St-Joseph
Warwick, QC
J0A 1M0

Tél. : (819) 358-3254
Fax : (819) 358-3269

lemireca@telwarwick.net



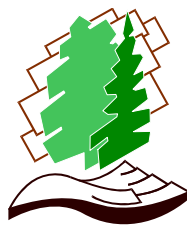
AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

Tableau des Coûts Par Projet au 31 mars 2009

	PROG RÉGULIER	PR INV SYLV	PROJ. INNOV.	VO-VOLETS II	INV. PLANT.	NUMERISATN	PPR	TOTAL-AFBF
REVENUS								
Contributions industries	314 595,64 \$							314 595,64 \$
Contribution MRN	1 996 000,00 \$	352 484,00 \$						2 348 484,00 \$
Cotisations membres	1 200,00 \$							1 200,00 \$
Amandes	17 364,98 \$							17 364,98 \$
VO - Volets II	0,00 \$			25 500,00 \$				25 500,00 \$
Projets de Volets II	0,00 \$							
Protocole d'entente CRRNT	0,00 \$							
Protocole d'entente CRECO (PPR)	0,00 \$							
Services professionnels	4 914,22 \$					22 500,00 \$	9 764,50 \$	22 500,00 \$
Remboursement - destruction travaux	6 688,50 \$							6 688,50 \$
Profils innovateurs	0,00 \$		8 363,34 \$					8 363,34 \$
Revenus d'intérêt + ristournes	23 494,71 \$							23 494,71 \$
TOTAL DES REVENUS :	2 364 258,05 \$	352 484,00 \$	8 363,34 \$	25 500,00 \$	5 400,00 \$	22 500,00 \$	9 764,50 \$	2 788 269,89 \$
DÉPENSES								
Programme régulier conseillers	2 206 690,83 \$							2 206 690,83 \$
Programme régulier propriétaires	70 301,55 \$							70 301,55 \$
Rejets de VO	(52 494,71 \$)							(52 494,71 \$)
Programme investissements sylvicoles	0,00 \$	318 932,48 \$						318 932,48 \$
Projets innovateurs	0,00 \$		8 363,34 \$					8 363,34 \$
Salaires + bénéfices marginaux	94 228,95 \$	29 101,42 \$						123 330,37 \$
Frais de formation	1 118,59 \$							1 118,59 \$
Transfert de connaissance	819,31 \$							819,31 \$
Déplacement et représentation	10 438,96 \$	4 271,90 \$						14 710,86 \$
Bureautique	3 354,88 \$	178,20 \$						3 533,08 \$
Informatique	7 646,06 \$							7 646,06 \$
Équipement forestier	525,62 \$							525,62 \$
Assurances	32,00 \$							32,00 \$
Permis, taxes et licences	2 593,44 \$							2 593,44 \$
Honoraires professionnels	6 913,31 \$							6 913,31 \$
Loyer	266,09 \$							266,09 \$
Location de salle	5 464,73 \$							5 464,73 \$
Télécommunications	1 527,81 \$							1 527,81 \$
Publicité	880,09 \$							880,09 \$
Frais d'expédition	7 685,45 \$							7 685,45 \$
Entretien ménage et autres	96,80 \$							96,80 \$
Frais bancaires	156,09 \$							156,09 \$
Gains ou perte en immobilisations	4 944,50 \$							4 944,50 \$
Dépenses d'immobilisations	156,09 \$							156,09 \$
TOTAL DES DÉPENSES :	2 376 046,01 \$	352 484,00 \$	8 363,34 \$	25 500,00 \$	5 400,00 \$	22 500,00 \$	9 764,50 \$	2 800 057,85 \$
BVR au début de l'exercice	-17 787,96 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	(17 787,96 \$)
Immobilisations	302 647,53 \$							302 647,53 \$
Solde réel du fonds :	277 755,40 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	277 755,40 \$

États des revenus et dépenses par projet en date du 31 mars 2009
Contribution industries inclut 283,50 \$ reçus pour des exercices antérieurs

Lemire, Lemire, CA, s.e.n.c.
Non vérifié



Agence Forestière des Bois-Francs

227, rue Notre-Dame Est

Victoriaville (Québec) G6P 4A2

Téléphone : (819) 752-4951 Télécopieur : (819) 751-9947

Courriel : afb@afb.qc.ca

Site Web : www.afbf.qc.ca